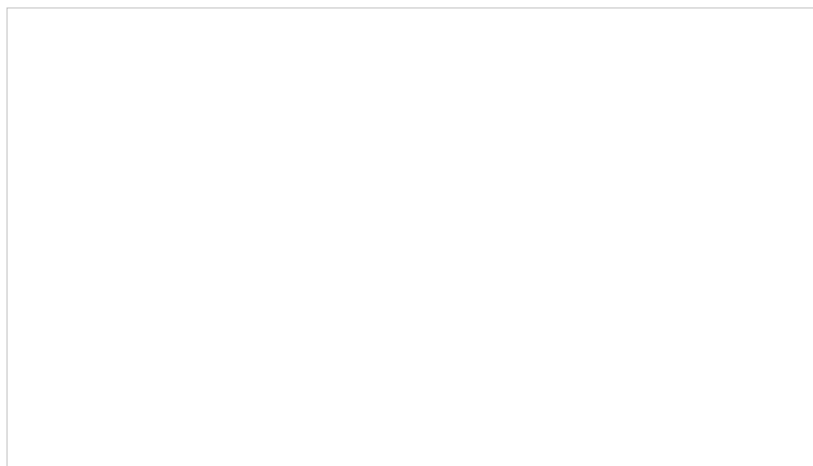




Actus Agricoles

Le déclin de la biodiversité des terres agricoles se poursuit malgré des mesures ciblées prises dans le cadre de la Pac. La Cour des comptes européenne met en cause l'agriculture intensive.

D'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne publié le 5 juin 2020, la politique agricole commune (Pac) n'est pas parvenue à inverser la tendance à la baisse que connaît la biodiversité depuis des décennies, et l'agriculture intensive reste l'une des principales causes de la perte de biodiversité.

Les auditeurs qui se sont rendus en Allemagne, en Irlande, à Chypre, en Pologne et en Roumanie, ont relevé des lacunes dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020, ainsi que dans la coordination de cette stratégie avec la Pac. En outre le rapport pointe un suivi, par la Commission, des dépenses de la Pac consacrées à la biodiversité, peu fiable. Pourtant, il indique aussi que la majeure partie des fonds agricoles aurait un impact positif limité sur la biodiversité. Certains régimes de la Pac offrent un plus grand potentiel d'amélioration de la biodiversité, mais la Commission et les États membres ont privilégié les options à faible impact, dénoncent les auditeurs.

En Europe, l'abondance et la variété des espèces présentes sur les terres agricoles sont en baisse depuis de nombreuses années. Depuis 1990, les populations d'oiseaux des champs et de papillons des prairies – de bons indicateurs de l'évolution de la biodiversité – ont diminué de plus de 30 %. L'agriculture intensive, qui reste l'une des principales causes de la perte de biodiversité, a entraîné une diminution de l'abondance et de la diversité de la végétation naturelle et, par suite, de celles des espèces animales, dénonce le rapport.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/echec-de-la-pac-a-preserver-la-biodiversite/>